



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 12 MAI 2010



La Fédération de la Vente Directe et le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi ont signé le 12 mai 2010 un accord visant la création de **100 000 emplois en 3 ans**

Face au succès grandissant de la Vente Directe en France, dont le chiffre d'affaires progresse encore de 5% en 2009, Laurent Wauquiez, secrétaire d'État chargé de l'Emploi, François Failliot, président de la FVD et Jacques Cosnefroy, délégué général de la FVD, ont signé mercredi 12 mai 2010 un accord historique, véritable tremplin pour l'emploi et pour la création d'entreprises.

Cet accord permettra de favoriser le retour à l'emploi de milliers de personnes, de valoriser des métiers mal connus mais à forte valeur ajoutée et de développer des emplois non délocalisables.

La Fédération de la Vente Directe s'engage à :

- privilégier dans son recrutement des populations victimes principales du chômage : jeunes de 18 à 25 ans, personnes de plus de 50 ans, personnes non diplômées, femmes...
- mobiliser les entreprises membres et ses partenaires historiques pour la création d'emplois et favoriser largement les créations d'entreprises dans le secteur,
- faire bénéficier les forces de vente de ses entreprises adhérentes d'une formation continue adaptée, solide et approfondie.

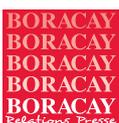
Le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi s'engage à :

- soutenir la Fédération de la Vente Directe en vue de la signature d'un accord national et régional avec le Pôle-Emploi,
- encourager le travail de concertation entre la FVD, l'Éducation Nationale, les organismes de formation afin d'ouvrir les institutions de formation au secteur de la Vente Directe,
- valoriser les métiers de la vente dans leur globalité,
- conforter la création d'entreprises dans le secteur de la Vente Directe et valoriser les différents statuts de travailleur salarié et/ou indépendant auprès du public et des institutions.

De plus, la FVD et l'État signent un **contrat d'étude prospectif (CEP)** montrant ainsi leur volonté commune de soutenir ce mode de distribution. Ce contrat d'étude prospectif portera tout d'abord sur un état des lieux du secteur (métiers, qualifications, pyramide des âges...) et mettra en évidence ses vecteurs d'évolution, aussi bien économiques, technologiques, réglementaires que démographiques.

Selon François Failliot, président de la Fédération de la Vente Directe, «cet accord constitue une véritable reconnaissance du secteur de la Vente Directe, dont le dynamisme en termes de recrutement et de création d'entreprises n'est plus à démontrer.»

www.fvd.fr



Service de presse FVD :
Boracay Relations Presse - Régis THIBAUT
Tél. : 01 45 72 44 00 - E-mail : rthibault@boracay-presse.com